

La Gazette de Doissat

Publication : Mairie de Doissat

Rédaction : BLA

Tirage : 35 exemplaires papier et 60 digitalisés

Édito du Maire

Cher(e)s Toutes et Tous,

Six mois se sont écoulés... avec un printemps un peu frais et maintenant l'été se présente assez chaudement.

J'ai une pensée pour les enfants de la commune qui ont terminé leurs études. Bonnes vacances à eux !

Sans oublier nos agriculteurs qui n'auront pas de mal à faire leurs fenaisons grâce à ce beau soleil.

Enfin !!! les rénovations du bourg, de ses ruelles, du parvis de l'église, du cimetière, du monument aux morts et des places devant et derrière la mairie sont quasiment terminées. Les habitants ainsi que les touristes peuvent désormais se promener sereinement dans ces lieux et je vous invite à venir voir ces réalisations.

J'ai une pensée particulière pour Jean Luc BESSON qui nous a quittés ce 23 juin.

Comme d'habitude, en parcourant les pages de cette Gazette vous trouverez les comptes rendus des conseils municipaux et les projets à venir, ceux-ci étant par ailleurs également disponibles sans attendre sur le site Internet de la commune www.doissat.fr

Bonne lecture.

Christian Boissy



Sommaire

L'Édito du Maire	1
Comité des Fêtes	1
Agenda	1
Nouveautés du site Internet	2
Cérémonie du 8 mai	2
Débroussaillage obligatoire	3
Information RSA	4
Noms des voies (adressage)	5 à 7
Photos rénovations du Bourg	8 & 9
SMD3 gestion des déchets	10
Repas Estival 28/07	11
Veille canicule (registre)	12 & 13
Vide Grenier 18/08	14
Conseil Municipal du 12 janvier 19	15 & 16
Conseil Municipal du 03 mars 19	16 à 18
Conseil Municipal du 06 avril 19	18 à 20
Conseil Municipal du 15 juin 19	20 & 21
Mairie à votre service, Contacts utiles	22

APARD - Comité des Fêtes

Avec peu de bras mais néanmoins motivée, l'équipe du Comité des fêtes maintient les deux temps forts de l'été, à savoir :

- Le **repas estival*** fixé au **Dimanche 28 juillet** avec en prime une belle **surprise** durant la soirée. Toujours besoin de main d'œuvre pour la mise en place, le service, etc.
- Après une belle édition 2018, le **vide-grenier** annuel est reconduit et se déroulera le **dimanche 18 août** avec toujours **la gratuité des emplacements**.

*Attention, réservations obligatoires car limitées à 100 personnes.

Nous vous souhaitons un très bon été,
À très bientôt,

Bruno et Jean-Marie (contacts sur l'affichette)
comite.des.fetes.doissat@gmail.com

Agenda! 

*Dimanche 28 Juillet 19 Repas estival
Dimanche 18 Août 19 Vide Grenier*



Découvrez sur le site www.doissat.fr les nouvelles rubriques « Débroussaillement », « SIAEP SUD PERIGORD » (eau potable), « Adressage », « Résultat communal des élections » comprenant des documents trop lourds pour être diffusés sur papier.



Cérémonie Commémoration du 8 mai 2019





DEBROUSSAILLEMENT

Nouvelle circulaire du Préfet concernant l'obligation légale de débroussaillage.

Tous les propriétaires sont concernés.

Ce sujet est détaillé sur le site internet de la commune.



PREFET DE LA DORDOGNE

Direction des sécurités

Périgueux, le 6 AVR. 2019

Le Préfet de la Dordogne

à

Mesdames et messieurs les maires de Dordogne
Copie à Mme et MM. Les sous-préfets d'arrondissement

Objet : Obligations légales de débroussaillage

PJ : - fiche relative à l'obligation de débroussaillage dans le cadre réglementaire de la police du maire.
- fiche relative au risque d'incendie de forêts - champ d'action du maire.

Ces derniers jours en Dordogne ont été marqués par la recrudescence de feux de forêts, les deux derniers (Saint Romain de Montpazier et Villefranche de Lonchat) s'étant traduits par l'intervention de plusieurs dizaines de sapeurs-pompiers et la destruction de plus de 10 HA de végétation.

La fin de saison hivernale – caractérisée par une végétation sèche – ajoutée à la présence de vent, qui constitue un facteur aggravant du risque de départ de feu, nécessitent une attention toute particulière de la part de l'ensemble des acteurs de la défense de la forêt contre l'incendie.

Les obligations légales de débroussaillage constituent à cet égard un outil majeur de la stratégie de prévention.

Je vous rappelle donc le rôle important que vous jouez à double titre, en votre qualité de maire :

- par le rappel de la réglementation aux particuliers
- avec l'aménagement conforme du domaine communal.

Par ailleurs, en tant qu'officier de police judiciaire, et en application des articles L 134-5, L 134-6 et L 134-7 du code forestier, vous êtes habilité à constater les infractions et à assurer le contrôle des obligations légales de débroussaillage sur votre commune.

Information RSA



Le Revenu de **Solidarité Active**

- Lutter contre l'exclusion
- Accompagner le retour à l'emploi
- Améliorer ses ressources

Rsa, qui est concerné ?

Les allocataires du Revenu de Solidarité Active qui vont occuper ou occupent un emploi saisonnier.

Durée autorisée ?

300 heures de travail maximum sur une année civile (1^{er} janvier au 31 décembre).

Plusieurs contrats et plusieurs employeurs sont possible

Vous avez des questions ?

 05 53 02 28 04 ou service-allocationsRSA@dordogne.fr

Comment en bénéficié ?

Faire une demande au **Conseil départemental** (avec transmission du contrat de travail et fiches de paye si déjà en emploi saisonnier).

Les démarches obligatoires

1. Déclaration trimestrielle à la CAF ou à la MSA
2. Signature du Contrat d'Engagement Réciproque
3. Dossier de demande de cumul auprès du Conseil départemental

Par email :

service-allocationsRSA@dordogne.fr

Par courrier :

DGA-SP Pôle RSA - Service allocations

Cité administrative Bugeaud - Rât D

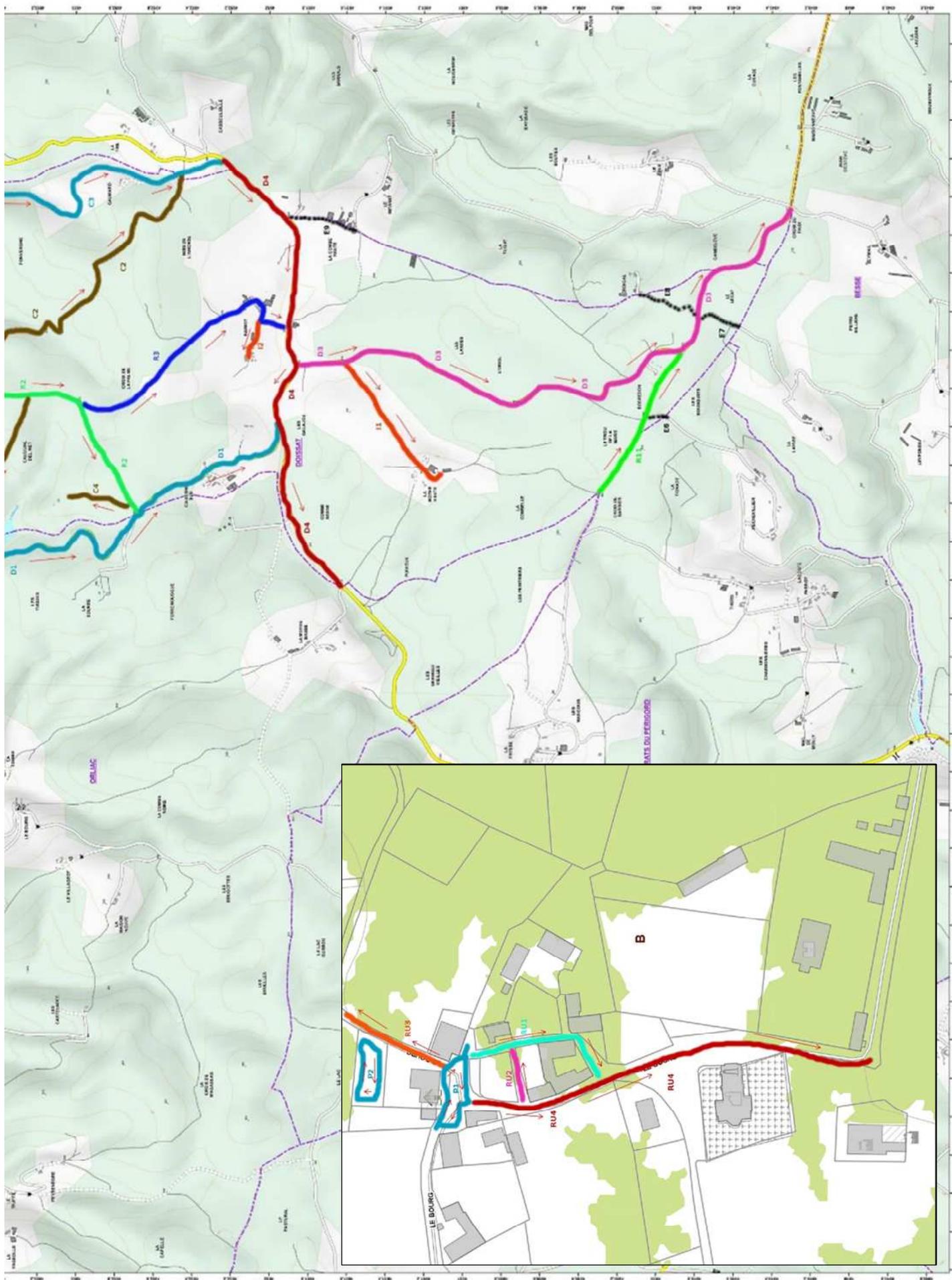
Adressage des voies et des habitations de Doissat

La municipalité finalise l'adressage de la commune.

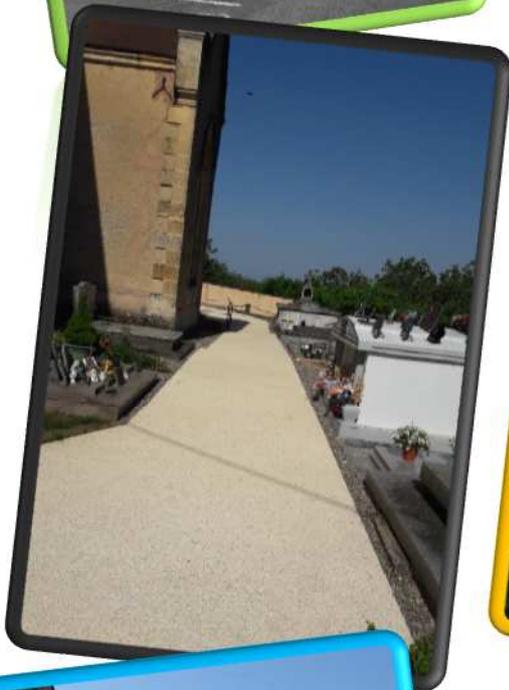
Voici les noms des voies de la commune qui ont été mis en délibération lors du Conseil Municipal du 6 juillet 2019.

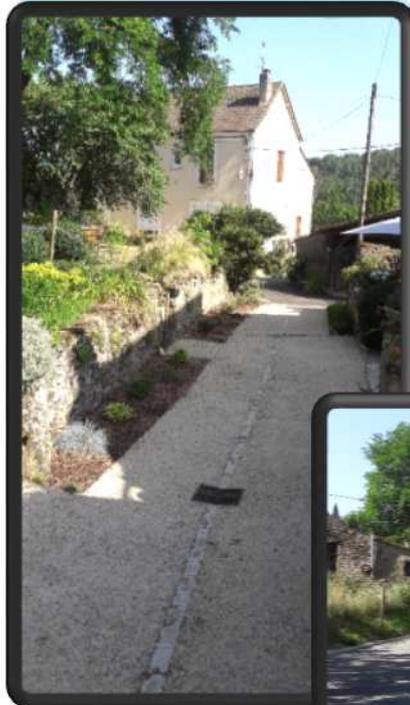
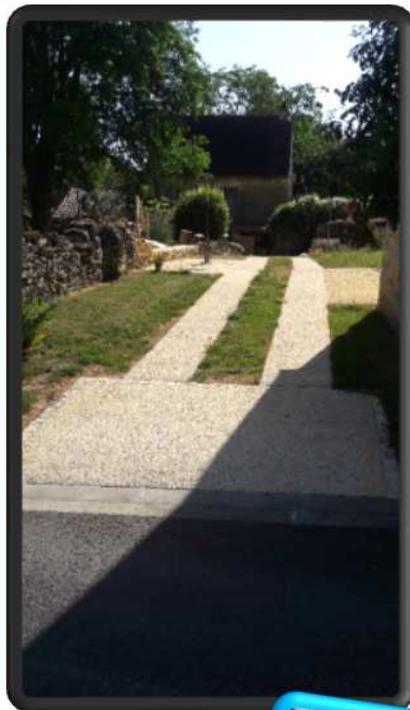
Les propriétaires seront informés du numéro de leur bâti par arrêté municipal d'ici quelques semaines, le temps de procéder à la fabrication et l'installation des plaques d'identification des voies.

N° inventaire	Dénomination Actuelle	Tenant	Aboutissant	Dénomination
R1		D1 / PONT DE L'ESTANG	P1 / PLACE DE LA MAIRIE	ROUTE DES NOYERS
R2		TOURNANT HAUT DE L'EGLISE	D1 / CARREFOUR DE LA CAUSSINE	ROUTE DU PLATEAU
R3		R2 / CROIX DE LA PALME	D4 / BAS DE BABIOT	ROUTE DES DEUX CALVAIRES
R4		R2 (croix de trompette)	PIERRE LONGUE (limite commune)	ROUTE DE PIERRE LONGUE
R5		R6 (carrefour La Bacaresse)	BAS DE LA SUDRIE (limite commune)	ROUTE DES FONTAINES
R6		R2 (carrefour entre La Jasse et La Pièce)	R7 (carrefour avant Ruffel)	ROUTE DE LA FORET
R7		LE SABLON (limite commune)	R4 (carrefour avant pierre longue)	ROUTE DE LA CROIX
R8		R7 / BAS DE DIEUDET	D1 / PONT DE L'ESTANG	ROUTE BLANCHE
R9		R7 / DIEUDET	EMPIE	ROUTE DU PIGEONIER
R10		COUSTALIER	ESPAGNE	ROUTE DE LA PLAINE
R11		D3 / BOSREDON	TROU DE LA MARIE	ROUTE DES MARGUERITES
R12		D1 / CROIX DU GAL	LIMITE SAINTE FOY	ROUTE DE SAINTE FOY
RU1		P1 / M. CRAVOTTA	RU4 / M. HALL	RUELLE DU VIEUX RELAIS
RU2		RU4 / LA FORGE	RU1 / LA FORGE	RUELLE DE LA FORGE
RU3		P1 / PLACE DE LA MAIRIE	GRANGE WALLER	RUELLE DE LA LIBERTE
RU4		P1 / PLACE DE LA MAIRIE	R2 / TOURNANT HAUT DE L'EGLISE	RUE SAINT-HILAIRE
P1		PLACE DE LA MAIRIE		PLACE DES FETES
P2		PLACE DU PARKING		PLACE DU PREAU
C1	LA GARENNE	R2 / LA JASSE	R2 / LA PIECE	CHEMIN DE LA GARENNE
C2	FONVERGNE	R2 / LA JASSE	C3 / GAUMARD HAUT	CHEMIN DE FONVERGNE
C3	TRAMWAY	D4 / GAUMARD HAUT	R5 / BAS DE LA SUDRIE	CHEMIN DU TRAMWAY
C4	CAUSSINE DEL MET	R2	CHEMIN DU POTIER	CHEMIN DU POTIER
C5	MADLBOS	R2	MAS DEL BOS	CHEMIN DU BOIS
C6	LORTAL LE BOIS	R2	LORTAL LE BOIS	CHEMIN DE LORTAL LE BOIS
C7	LORTAL LE BOIS	R2	LORTAL	IMPASSE DE LORTAL
C8	DIEUDET	R7		CHEMIN DES CHATAIGNIERS
C9	CAUSSINE	R2		CHEMIN CAUSSINE
I1	LA MOTHE HAUTE	D3 / D54	LA MOTHE HAUTE	IMPASSE DE LAMOTHE HAUTE
I2	BABIOT	R3	BABIOT L'EGLISE	IMPASSE BABIOT L'EGLISE
I4	LA JASSE	R2	LA JASSE	IMPASSE DE LA JASSE
I5	SANSOU	R5	SANSOU	IMPASSE DE SANSOU
I6	LA SUDRIE	R5	LA SUDRIE	IMPASSE DE LA SUDRIE
I7	BACARESSE	R5	M. WINGDICH	IMPASSE BACARESSE BASSE
I8	RUFFEL	R4	RUFFEL	IMPASSE DE RUFFEL
I10	COMBE NEGRE	R9	COMBENEGRE	IMPASSE DE COMBENEGRE
I11	LE COUSTALIER	R10	COUSTALIER	IMPASSE DU COUSTALIER
I14	LE PECH	R10	LE PECH	IMPASSE DU PECH
I16	LA BACARESSE	R5	LA BACARESSE	IMPASSE BACARESSE HAUTE
D1	D54	LA CROIX DU GAL (limite commune)	D4 / LA GARETTE BABIOT	ROUTE DES VERGNES
D3	D54	D4 / INTERSECTION BAS DE BABIOT	R2 / CROIX DU FAUX	ROUTE DU LOT
D4	D60	LA MOTHE BASSE (limite commune)	C3	ROUTE DE LA GARETTE



Quelques photos du Bourg rénové





Information SMD3

Enquête usagers SMD3

Mise en place de la Redevance Incitative

Entre septembre et décembre 2019, le SMD3, Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne, ira à la rencontre des usagers de notre commune.

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, le SMD3, en charge de la gestion de nos déchets, doit récolter vos informations personnelles. Cette formalité obligatoire, ne prendra que quelques minutes.

Nous comptons sur vous pour accorder le meilleur accueil à l'agent du SMD3 qui se rendra à votre domicile ou dans votre entreprise prochainement.

Qui est concerné ?

Tout producteur de déchets : propriétaires, locataires, entreprises, collectivités et associations de la commune.

Comment se passe l'enquête ?

1) Information

Vous serez informés de la visite de l'animateur du SMD3 dans votre boîte aux lettres et trouverez également le formulaire que vous pourrez pré-remplir.

2) Récolte des données

Si vous êtes présents, l'animateur récolte les informations nécessaires avec vous, il répond à vos questions et vous remet de la documentation.

Si vous êtes absents, vous pouvez soit :

- Remplir le formulaire reçu préalablement et le renvoyer par courrier
- Vous pré-enregistrer en ligne sur un site sécurisé
- Transmettre les informations demandées par téléphone
- Venir à la permanence qui sera proposée près de chez vous

Pourquoi cette enquête ?

Pour répondre aux attentes de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, les élus périgourdins ont décidé de **remplacer la TEOM** par la redevance incitative dès 2021. Ce nouveau dispositif qui ne portera que sur les **sacs noirs**, tiendra compte de la taille de chaque ménage et de sa réelle production de déchets.

A partir de 2020 sur notre commune, un nouveau dispositif de collecte sera mis en place. Il s'agit de conteneurs aériens ou semi-enterrés nécessitant des badges d'accès pour la collecte en points d'apport volontaire.

Le SMD3 doit récolter vos informations personnelles afin de vous remettre votre carte d'accès permettant le dépôt de vos déchets et l'accès en déchèterie.



SMD3
 La Rampinsolle 24660
 COULOUNIEUX-CHAMIERIS
 05 53 45 58 90 / contact@smd3.fr
 www.smd3.fr

Dimanche 28 juillet 2019 - Prochain Repas Estival

DOISSAT

DIMANCHE 28 Juillet 2019

A partir de 19h30

REPAS ESTIVAL

17€
+ Repas
SURPRISE

**Apéritif - Entrée - Grillades
Gratins - Fromage - Dessert - Vins
A la Buvette, bière, soda (2 €)**

Réservations : comite.des.fetes.doissat@gmail.com
Bruno LALLIER Tel. 06 13 945 946
Jean-Marie GILET Tel. 06 85 525 634

Organisé par le Comité des Fêtes APAR de Doissat
Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Veille saisonnière d'une canicule À la demande du Préfet, le registre concerné est ouvert en Mairie



PREFET DE LA DORDOGNE

Direction des sécurités
*Service Interministériel de Défense
et Protection Civiles*

Périgueux, le - 7 JUIN 2019

Le préfet de la Dordogne
à
Mmes et M. les Maires

(copie aux Sous-Préfets)

Objet : niveau de veille saisonnière du plan départemental de gestion d'une canicule.
Rappel des missions des maires dans le repérage des personnes âgées et des personnes handicapées isolées à domicile.

La période de veille saisonnière du plan départemental de gestion d'une canicule s'est ouverte le 1er juin et se terminera le 15 septembre 2019.

J'attache importance à ce que chaque commune ouvre un registre nominatif d'identification des personnes âgées et des personnes handicapées, vivant à domicile et souhaitant s'inscrire.

Ces registres communaux ont été mis en place, depuis 2004, à l'occasion des périodes de veille saisonnière canicule et, depuis 2008, à l'occasion de la période hivernale.

Chaque service doit donc, à l'échelon départemental et communal, vérifier la fonctionnalité des dispositifs de repérage des personnes vulnérables et des systèmes de surveillance, de mobilisation et d'alerte.

La loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et le décret n° 2005-1135 du 7 septembre 2005 ont également donné un cadre légal et réglementaire aux opérations de recueil par les maires des éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et handicapées qui en font la demande.

Ce décret assigne au maire quatre missions :

- informer ses administrés de la mise en place du registre
- collecter les demandes d'inscription
- en assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité
- le communiquer au préfet à sa demande, en cas de déclenchement du Plan d'Alerte et d'Urgence

La finalité du registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan canicule.

Préfecture de la Dordogne - 2, rue Paul Louis Courier - PERIGUEUX
Tél : 05 53 02 24 24 - Fax : 05 53 08 88 27
Adresse postale : Services de l'Etat - Préfecture - Cité administrative - 24024 PERIGUEUX Cedex
Mél : prefecture@dordogne.gouv.fr



web

Il vous appartient donc de recourir à tous les moyens utiles pour assurer la publicité de cette opération, afin d'atteindre au mieux ceux de vos administrés que leur situation d'isolement rend les plus vulnérables.

Je vous remercie de me confirmer sans faute qu'un tel registre a été ouvert dans votre commune dès le 1er juin à l'adresse courriel :

pref-defense-protection-civile@dordogne.gouv.fr

Enfin, au terme de la période de veille saisonnière, le 15 septembre prochain, vous voudrez bien me communiquer le nombre d'inscriptions sur ce registre ou, le cas échéant, l'absence d'inscription.

Je vous remercie de m'indiquer :

- le nombre d'habitants de votre commune ; 112
- le nombre de personnes inscrites en précisant le nombre de personnes de plus de 65 ans,
- le nombre de personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et le nombre de personnes handicapées.

Pour des raisons de confidentialité, je vous précise qu'il est particulièrement important que les informations contenues dans votre registre ne soient accessibles qu'aux personnes nommément habilitées à intervenir pour enregistrer, traiter, conserver et modifier les données.

S'il s'agit d'un fichier informatisé, l'instauration d'un mot de passe pour verrouiller l'accès à l'ordinateur constitue, notamment, un moyen de garantir la confidentialité des données.

En aucun cas, le registre ne saurait être disponible en libre accès sur le réseau.

Je vous remercie par avance de votre mobilisation dans la prévention des conséquences sanitaires d'une canicule auprès des personnes les plus fragiles et les plus vulnérables.

Le préfet,
Le préfet,
Frédéric PERISSAT
Frédéric PERISSAT



Dimanche 18 août 2019 - Prochain VIDE GRENIER

DOISSAT

Coordonnées GPS : 44°43'53.7"N 1°04'08.9"E

entre

Belvès - Villefranche du Périgord - Domme

Dimanche 18 août 2019

de 08h00 à 18h00

VIDE-GRENIER

Petite Restauration & Buvette

Renseignements et Réservations obligatoires :

comite.des.fetes.doissat@gmail.com

Bruno LALLIER Tel. 06 13 94 59 46

Jean-Marie GILET Tel. 06 85 52 56 34

Dans le centre du Bourg, emplacements totalement gratuits

Organisé par l'APAR de Doissat

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Conseil Municipal du 12 janvier 2019

Ouverture de la séance à 17h00

Secrétaire de Séance : Francine MAURY

Présents : Christian BOISSY, Francine MAURY, Jean-Marie GILET, Robert DAURIAT, Bruno LALLIER, Alain WINGDICH, Michel DUMAS, Francis RINGENBACH.

Absent : Jean-Pierre MORETTI

Excusé : Stéphane LACOSTE

ORDRE DU JOUR

- Délibération pour le reste à réaliser
- Finalisation des travaux du Bourg

Demande de la DETR (Dotation Équipement des Territoires Ruraux)

Reste à effectuer :

- Pose d'une barrière de sécurité au cimetière
- Prévoir une délimitation/marquage au sol dans le Bourg aux entrées sur la place de la mairie (côté poubelles et côté forge)
- Plantation des végétaux sur le bas de la ruelle face à M. et Mme CRAVOTTA, l'achat sera fait à la jardinerie de BELVES et la plantation par les employés communaux.

Voir problème d'une fuite éventuelle sur le parking (remontée d'eau à vérifier)

- Point effectué sur l'ADRESSAGE (adressage des rues, chemins, voies, routes et des habitations de la commune).

Les référents sont Bruno LALLIER et Jean-Marie GILET

- 1. Vérifier et lister toutes les portions de route, chemin, voie de la commune
- 2. Nommer les routes, voies, chemins et donner un numéro aux habitations
- 3. Enregistrer les éléments dans une base de données officielle

À noter que :

- 8 communes sont limitrophes et que cela implique une concertation avec celles-ci (en espérant qu'elles aient aussi démarré l'Adressage)
- Si tout va bien, une réunion publique d'information sera prévue courant mars 2019

DIVERS

- Élagage en cours financé par la ComCom sur une partie des routes de la commune.
- Compte rendu de Noël 2018 dans une position très positive (à signaler que 2 personnes ne faisant pas partie de la commune et ne remplissant aucune condition ont réglé leur repas, à savoir : La belle-mère de Lionel BOISSY et le beau-fils de Jean-Luc BESSON).

- Travaux faits dans le studio loué à M. Francis PRUNIS (rebouchage des fissures et peinture dans la salle de bain, les toilettes et la cuisine. Voir également l'isolation par le dessus du plafond du studio et de l'appartement. Le coût de l'isolation du studio serait de 150 euros environ (les employés communaux vont vérifier cette isolation).
- Demande d'un devis auprès de la société BSI pour un renouvellement du contrat du photocopieur et voir en même temps pour un format A3 souvent nécessaire pour le secrétariat.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : **Samedi 02 mars 2019 à 16h30.**
Réunion préparatoire des adjoints prévue : Vendredi 22 février 2019 matin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

Conseil Municipal du 02 mars 2019

Ouverture de la séance à 16h40

Secrétaire de Séance : Francine MAURY

Présents : Christian BOISSY, Francine MAURY, Jean-Marie GILET, Robert DAURIAT, Bruno LALLIER, Alain WINGDICH, Jean-Pierre MORETTI, Stéphane LACOSTE

Absent : Francis RINGENBACH

Excusé : Michel DUMAS donne pouvoir à Christian BOISSY

Mr Le Maire demande au Conseil s'il veut bien l'autoriser de mettre à l'ordre du jour la délibération « compétences eau + assainissement ».

Passage au vote : vote à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Mme Elsa DUPONT, gendarme à Belvès, annule sa visite pour cause de décès et emploi du temps trop chargé.
- La ComCom demande la validation du transfert de la compétence assainissement au 01 janvier 2020 et du refus de celle des eaux pluviales et potables.

Passage au vote : 1 abstention

- SICLI : maintenance, vérification des blocs de sécurité « sortie ». Prévoir :
 - Un bloc « sortie » dans la salle de réunion
 - Un bloc « sortie » dans le hall vers la cuisine (direction vers parking arrière)
 - Changement du barillet de la porte de la cave pour ouverture par l'intérieur
 - Un extincteur pour la salle de réunion
 - Réaliser et afficher un plan d'évacuation

- La ComCom demande des représentants pour le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

Les 4 élus représentants faisant partie du Comité de pilotage pour les communes de moins de 500 habitants sont :

Mme DURAND, Mr HORAND, Me PASSERIEUX, Mr CHASSEROT

La ComCom demande la constitution de groupes de travail avec des élus du Conseil.

- Les nominés pour le groupe TOURISME

1 représentant technique = La secrétaire de mairie Catherine LACOSTE

1 représentant titulaire = Bruno LALLIER

1 représentant suppléant = Jean Marie GILET

- Les nominés pour le groupe HABITAT

1 représentant technique = La secrétaire de mairie Catherine LACOSTE

1 représentant titulaire = Stéphane LACOSTE

1 représentant suppléant = Francine MAURY

- Les nominés pour le groupe SERVICE A LA PERSONNE

1 représentant technique = La secrétaire de mairie Catherine LACOSTE

1 représentant titulaire = Francine MAURY

1 représentant suppléant = Jean Pierre MORETTI

- Les nominés pour le groupe INFRASTRUCTURE

1 représentant technique = La secrétaire de mairie Catherine LACOSTE

1 représentant titulaire = Robert DAURIAT

1 représentant suppléant = Christian BOISSY

- Les nominés pour le groupe ENVIRONNEMENT

1 représentant technique = La secrétaire de mairie Catherine LACOSTE

1 représentant titulaire = Jean Pierre MORETTI

1 représentant suppléant = Alain WINDICH

- Chemin pédestre partant de sous l'église vers Orliac

Nous sommes dans l'attente de la fin de la coupe de bois. Voir prochain Conseil Municipal

DIVERS

- Proposition de la ComCom pour un regroupement d'achat. A ce jour, nous préférons rester avec nos propres fournisseurs et maintenances.

- Fauchage (Daniel BOISSY prenant sa retraite, il réduit son activité aux seules communes de CLADECH et ST GERMAIN).

Pour le prochain Conseil, faire demande à la ComCom pour étudier la possibilité de faire le fauchage en régie.

- Mr et Mme CHATELIER deviennent vendeur de la parcelle de 351 m² jouxtant la cuisine de la salle des fêtes et le parking. Le Conseil est d'accord pour un éventuel achat et nous sommes dans l'attente d'une proposition.

Suite page 18

- Proposition faite par la société AQUICARDIA pour l'acquisition d'un défibrillateur d'un montant de 1.999 € HT avec service de maintenance lié de 199 € HT/an. N'étant pas obligatoire pour les communes de moins de 500 habitants, nous allons nous renseigner auprès de communes avoisinantes.
- Faire un courrier aux propriétaires concernés de bien vouloir débayer au plus vite les bois coupés en bordure des routes suite au récent élagage par les employés de la ComCom (affichage en vitrine).
- Adressage : Il faudra finalement nommer 42 routes, chemins, voies et impasses répertoriés sur la commune par les référents (Bruno LALLIER et Jean Marie GILET). Une réunion du Conseil spéciale « adressage » fixée au vendredi 22 mars à 18h00 (salle de la mairie) travaillera sur une 1^{ère} proposition de noms avant de les soumettre ensuite à l'ordre du jour d'une réunion publique.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : **Samedi 06 avril 2019 à 17h00.**
Réunion préparatoire des adjoints prévue : Mercredi 27 mars 2019 matin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Conseil Municipal du 06 avril 2019

Ouverture de la séance à 17h05

Secrétaire de Séance : Francine MAURY

Présents : Christian BOISSY, Francine MAURY, Jean-Marie GILET, Robert DAURIAT, Bruno LALLIER, Alain WINGDICH, Jean-Pierre MORETTI, Stéphane LACOSTE

Excusés : Francis RINGENBACH donne pouvoir à Robert DAURIAT
Michel DUMAS donne pouvoir à Christian BOISSY

Mr Le Maire demande au Conseil de bien vouloir mettre à l'ordre du jour la délibération pour engager la démarche de dénomination et numérotation.

À l'unanimité, le Conseil accepte.

Présence de Mme Cathy LACOSTE, secrétaire de mairie, pour le déroulement du vote du budget.

ORDRE DU JOUR

- Délibération. Monsieur Le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies).

En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

Il explique également que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers de la commune et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Il explique ensuite que la réalisation de ce plan d'adressage est réalisée en interne mais avec un accompagnement par l'ATD24.

Suite page 19

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121- 29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Par la suite, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage des voies. Il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune,
- D'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.

Passage au vote, vote à l'unanimité

BUDGET

- Lecture du budget faite par Mr Le Maire.
- Vote des 4 taxes (identiques à 2017 et 2018):
 - Habitation = 7,05%
 - Foncier bâti = 5,23%
 - Foncier non bâti = 32,89%
 - CFE (cotisation foncière des entreprises) = 12,10%

Passage au vote, vote à l'unanimité

- Lecture du Compte Administratif 2018,

Vote du compte de gestion, du compte des résultats et de l'affectation des résultats.

Lecture du Budget Primitif 2019,

Mr Le Maire donne la parole au doyen du Conseil, Mr Robert DAURIAT pour le passage au vote.

Vote à l'unanimité

DIVERS

- Voir pour les illuminations de Noël en particulier la décoration de l'église et de la mairie. Se renseigner pour plus d'informations d'ici le prochain Conseil.
- Le Conseil réfléchit à une future installation d'un défibrillateur (quelques renseignements déjà obtenus auprès de Mr Max RIVES).
- Réflexions pour l'achat de jardinières à installer devant la mairie (à voir au prochain Conseil).
- Suite aux travaux du Bourg, des dégâts ayant été constatés sur le chemin privé de Mr Alain WINGDICH, l'entreprise CYPRIOTE concernée va faire le nécessaire.

- Continuité de l'Adressage : les référents sont Bruno LALLIER et Jean Marie GILET. La mairie va déposer dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune un courrier reprenant les démarches, explications, un projet de nomination des voies, etc. Ces informations seront également consultables en mairie.

Une réunion publique spéciale « Adressage » se tiendra le vendredi 14 juin à 20h30.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : **Samedi 11 mai 2019 à 17h00.**
Réunion préparatoire des adjoints prévue : Vendredi 26 avril 2019 matin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Conseil Municipal du 15 juin 2019 (11 mai 2019 reporté)

Ouverture de la séance à 17h05

Secrétaire de Séance : Francine MAURY

Présents : Christian BOISSY, Francine MAURY, Jean-Marie GILET, Robert DAURIAT, Bruno LALLIER, Alain WINGDICH, Jean-Pierre MORETTI, Michel DUMAS

Excusés : Francis RINGENBACH donne pouvoir à Robert DAURIAT
Stéphane LACOSTE donne pouvoir à Jean-Marie GILET

Mr Le Maire demande au Conseil de bien vouloir mettre à l'ordre du jour la délibération concernant le coordonnateur pour le recensement.

À l'unanimité, le Conseil accepte.

ORDRE DU JOUR

- Délibération. Recensement pour l'année 2020 du 16 janvier au 15 février.

Mme Katy WALLER, déjà choisie lors du précédent recensement, sera coordonnateur et recenseur de cette campagne 2020.

Passage au vote, vote à l'unanimité

- Délibération. Vente achat chemin du Pech M. Bernard LACOMBE (annule et remplace la délibération du 11/04/2015).

M. Bernard LACOMBE achète 203 m² à la commune de DOISSAT à 1 €uro le mètre et cette même personne vend à la commune 1.200 m² à 0,40 €uro le mètre et fait don de 0,60 €uro le mètre (correspondant à la route du Pech qui était non cadastrée).

Passage au vote, vote à l'unanimité

- Vente par M. Robert DAURIAT à la commune de DOISSAT de 780 m² pour la somme symbolique de 1 €uro (correspondant à une portion de route non cadastrée, carrefour Espagne allant aux maisons de M. Francis RINGENBACH). Le Conseil remercie M. Robert DAURIAT
- À la suite de la réduction des activités de M. Daniel BOISSY, le fauchage sera désormais effectué par M. Lilian PECAL

Suite page 21

- Pour sécuriser et sauvegarder les données informatiques de la Mairie, achat d'un disque dur externe à la demande de la secrétaire. M. Bruno LALLIER se charge de faire l'acquisition d'un modèle SSD d'une capacité de 250 GO chez QUENTIN INFORMATIQUE (SIORAC) pour un montant d'environ 55 € HT.
- En attendant le versement de la subvention du Conseil Départemental, un prêt relais pour les travaux du Bourg est finalement préférable. Au taux de 0,60 % pendant une durée de 3 ans maximum auprès de la Caisse d'Épargne, ce prêt peut être remboursé sans frais partiellement ou en totalité dès réception de la subvention.

Passage au vote, vote à l'unanimité

Prendre une décision modificative (DM) (recette à inscrire sur le budget). Celle-ci est acceptée.

- Reçu devis de BALHOUL pour changement de 4 blocs de sécurité ainsi que la mise aux normes + Ajout blocs à la salle de la réunion montant = 1.148,10 € HT. Devis SICLI, pour uniquement changement de 4 blocs de sécurité = 386,94 € HT.

Devis de BALHOUL est accepté

Remplacement du barillet de la porte cave donnant vers l'extérieur (sécurité en cas d'évacuation depuis la salle de réunion). Voir auprès de M. VENTELOU pour le barillet.

DIVERS

- Courrier reçu en Mairie provenant de la Préfecture incitant les ComCom à prendre la compétence des pistes forestières. Acté au prochain Conseil Communautaire.
- Courrier « Voie de la vallée » provenant de Bernard VAURIAC et Germinal PEIRO (Union des maires). Lecture faite par M. Le Maire et aucune prise de position ne sera adoptée.
- Étude/choix de jardinières pouvant être positionnées au sol en façade de la Mairie. Le Conseil désigne M. Francine MAURY, M. Jean Marie GILET et M. Bruno LALLIER à faire ce choix chez LES BRICAUNAUTES (ST CYPRIEN), le samedi 22 juin 2019.
- Chemin sous cimetière. Mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. Devis CONSTANTIN (à réactualiser sur le terrain).
- Réflexions sur le bulletin semestriel
- Repas communal le samedi 27 ou le dimanche 28 juillet 2019 organisé par le Comité des Fêtes (décision prise fin juin).
- Dernière mise à jour sur l'adressage par M. Bruno LALLIER et M. Jean Marie GILET. Après la réunion publique de la veille, présentation d'une version pratiquement finalisée du répertoire des voies de DOISSAT, pas de commentaire apporté. A l'heure actuelle, nous sommes dans l'attente de la validation de l'A.T.D 24 (Agence Technique du Département).

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : **Samedi 06 juillet 2019 à 17h00.**
Réunion préparatoire des adjoints prévue : Vendredi 28 juin 2019 matin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Commune de Doissat à votre service

Mairie de Doissat

Le Bourg

24170 DOISSAT

Permanence : Mercredi et Vendredi matin de 09h30 à 12h00

Tel. 05 53 30 20 83

Fax. 05 53 30 31 95

email : mairie.doissat@free.fr

Site Internet : www.doissat.fr

Vous pourrez y retrouver en temps réel sans attendre la publication papier de la Gazette

- Tous les Conseils Municipaux
- Toutes les Gazettes de Doissat
- Informations importantes
- L'Agenda des activités et des manifestations
- Des informations sur la commune

Abonnez-vous à La Gazette Numérique de Doissat et à la Newsletter d'informations de votre commune, en adressant simplement un email à l'adresse de la mairie mairie.doissat@free.fr avec votre nom et prénom en précisant dans l'objet « abonnement à la Gazette numérique de Doissat »

Vous pouvez également nous faire part de vos suggestions mais aussi participer à la rédaction en nous proposant reportages, articles, photos que nous pourrions publier dans La Gazette de Doissat.

** Nous nous engageons à ne pas divulguer votre adresse email en dehors de la commune.



DÉPÔT POUBELLES



**ENCOMBRANTS INTERDITS,
VOUS ÊTES PRIÉS DE LES
AMENER À LA DÉCHETTERIE**

OU

Passage chez vous pour le ramassage de vos encombrants sur demande en prenant rendez-vous aux numéros suivants :

Tel. 05 53 73 03 00

Et

Tel. 06 30 67 72 87

ERDF - ENEDIS

Dépannage client particulier

Tel. 09 726 750 24

Accueil Raccordement particulier

Tel. 0 969 321 867 puis choix 1

SOGEDO

Service Client

Tel. 05 53 29 01 39

Dépannage hors heures bureau

Tel. 05 53 30 21 98